



Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du Vendredi 5 Juin 2026

Le conseil Municipal de la commune de BERRIAC, dûment convoqué par Monsieur REDON Régis, 1^{er} Adjoint suppléant, pour le maire empêché, qui préside la séance, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Monsieur REDON procède à l'appel, le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Présents : Régis REDON, Nicole LOPEZ, Patricia BOUYSSOU, Charles CATALA, Alain GUIRAUD, Patrick SUBIAS, Johanna MAIRET, Sylvette PUEYO, Nelly LEJARRE, Cécile REYES, Roger PERISSE, Caroline VOLTES, Jonathan LEBOFFE

Pouvoir : Monsieur Patrick PUBIL à Monsieur Régis REDON

Absent non excusé : Monsieur Michel SOULES

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 18 Mai 2026
- Création d'un poste d'adjoint au Maire avec attribution d'une indemnité
- Prime par le biais du RIFSEEP pour les employés (Technique/Secrétariat)
- Embauche d'un contrat en CDD au service technique pour une durée de 2 mois conventionné avec le Centre de Gestion de l'Aude
- Subvention à l'AMI
- Modification du tarif de location du petit camion avec chauffeur
- Signature du contrat LOA d'une caméra -Choix de l'entreprise
- Trottoirs "Avenue des Pyrénées La pelle"
- Résiliation de la prestation de nettoyage des vitres de la Salle Polyvalente
- Question (s) diverse (s)

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Lundi 18 Mai 2026 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur REDON Régis, 1^{er} Adjoint demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Création d'un poste d'adjoint au Maire avec attribution d'une indemnité.

Considérant la volonté de renforcer l'efficacité de l'action municipale par une meilleure répartition des missions au sein de l'équipe municipale, il apparaît opportun de donner une délégation à un conseiller municipal.

Monsieur REDON demande à Monsieur Alain GUIRAUD de sortir de la salle du conseil.

Monsieur REDON dit qu'il serait judicieux d'octroyer une délégation pour la gestion quotidienne des affaires de la commune et notamment dans le domaine de l'urbanisme (Cimetière, ATD11, Covaldem) à un conseiller municipal.

Monsieur Régis REDON demande au conseil municipal d'attribuer la délégation et dit à l'assemblée que l'élu concerné par cette attribution est Monsieur Alain GUIRAUD.

L'ancien adjoint a déjà suivi certains dossiers et permettra d'assurer leur continuité et leur bonne réalisation.

Monsieur Régis REDON, dit que le conseiller percevra une indemnité à compter du 5 juin 2026 d'un montant de 209,15€ net.

Monsieur REDON demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'attribution de la délégation et de l'indemnité à Monsieur Alain GUIRAUD.

Monsieur REDON demande à Monsieur Alain GUIRAUD de rejoindre le conseil municipal.

Une délibération sera prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Prime par le biais du RIFSEEP pour les employés (Technique/secrétariat).

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de donner une prime de 50 € brut à tous les employés (technique et secrétariat).

Monsieur Régis REDON demande à Mesdames Patricia BOUYSSOU et Nicole LOPEZ de sortir de la salle afin que le conseil municipal puisse délibérer et voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Monsieur Régis REDON demande à Mesdames Patricia BOUYSSOU et Nicole LOPEZ de rejoindre le conseil municipal.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Embauche d'un contrat en CDD au service technique pour une durée de 2 mois conventionné avec le Centre de Gestion de l'Aude.

Monsieur Régis REDON explique que dans le cadre des congés d'été et afin d'assurer le remplacement des agents absents, il serait opportun de faire appel au Centre de Gestion (CDG) pour procéder au recrutement de personnel temporaire. Cette solution permettrait de garantir la continuité du service tout en répondant aux besoins ponctuels liés aux absences estivales.

Monsieur Régis REDON demande de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Subvention à l'AMI

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'AMI d'un montant de 4 000 €.

La demande de subvention est incomplète. Les éléments justificatifs nécessaires, notamment les résultats financiers ainsi que la présentation détaillée des projets justifiant le montant sollicité, n'ont pas été fournis.

Par ailleurs, la somme demandée n'a pas été inscrite au budget, ce qui ne permet pas d'envisager son financement au titre de l'exercice en cours.

Monsieur Régis REDON demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder la demande de subvention de l'AMI.

Une délibération sera prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Modification du tarif de location du petit camion avec chauffeur.

Monsieur Régis REDON explique à l'assemblée qu'actuellement, le tarif de location du camion avec chauffeur pour l'approvisionnement en sable et en gravier des particuliers est fixé à 11 euros.

Il est proposé, à compter de la présente séance du conseil, de réévaluer ce tarif afin de le porter à 22 euros. Cette augmentation vise à mieux refléter les coûts réels de fonctionnement et d'entretien du service, ainsi que les charges associées à la mise à disposition du véhicule et du chauffeur.

Monsieur Régis REDON demande au conseil de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Signature du contrat LOA d'une caméra

Monsieur Régis REDON demande l'autorisation au conseil municipal de signer le contrat de location de la dernière caméra installée sur la commune « Zone Rocadest ».

Le conseil municipal à l'unanimité autorise à Monsieur Régis REDON à signer le contrat LOA.

Une délibération devra être prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Choix de l'entreprise – Trottoirs « Avenue des Pyrénées La pelle »

Monsieur Régis REDON donne la parole à Monsieur Charles CATALA.

Celui-ci informe le conseil municipal du résultat de la commission des travaux pour le choix des entreprises.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre qui sont :

Entr COLAS :	45 264 € TTC
Entr Jean LEFEVRE :	28 903,92 € TTC
Entr ECO TP :	36 480 € TTC

La commission d'appel d'offre a retenue l'entreprise Jean LEFEVRE pour le montant des travaux d'un montant de 28 903, 92 € TTC

Monsieur Régis REDON demande l'autorisation au conseil municipal de signer le devis accordé à l'entreprise Jean LEFEVRE.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur Régis REDON à signer le devis et les documents afférents au dossier.

Une délibération sera prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Résiliation de la prestation de nettoyage des vitres de la Salle Polyvalente.

Monsieur REDON propose de résilier la prestation de nettoyage des vitres de la salle polyvalente en raison du coût devenu trop onéreux de la prestation à compter du 30 juin 2026.

Monsieur Régis REDON demande au conseil de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses.

Monsieur Régis REDON donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS au sujet de la sécurisation du parc informatique de la mairie.

Monsieur SUBIAS rappelle que deux sociétés ont été consultées afin d'établir des devis relatifs à la sécurisation du parc informatique de la mairie.

Après analyse des propositions reçues, il apparaît qu'une seule société a répondu de manière conforme au cahier des charges et aux besoins exprimés par la commune. La seconde proposition ne répondant pas pleinement aux exigences techniques et fonctionnelles attendues, elle ne peut être retenue en l'état.

Compte tenu du fait qu'une seule offre est actuellement recevable, Monsieur SUBIAS propose de solliciter de nouveaux devis auprès d'autres entreprises spécialisées afin de disposer de plusieurs propositions comparables et de permettre au conseil de se prononcer en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance



Le Président

